

# SOMMES-NOUS UNE NATION DE CANAILLES ?

(Traduit de la *North American Review*.)

Daniel Webster, dans une lettre adressée à Baring Brothers de Londres, en 1839, en réponse à une question touchant le degré de garantie qu'obtiendraient pour leurs placements de fonds les acheteurs d'obligations émises par les Etats de l'Union Américaine, s'exprimait dans les termes suivants :

“ Les Etats ne sauraient se libérer de leurs obligations autrement que par le paiement honnête de leurs dettes. . . . Ils possèdent tous les pouvoirs nécessaires pour y pourvoir, au moyen de taxes et d'un revenu de l'intérieur. Ils ne peuvent pas échapper à ce devoir ni éviter de s'y soumettre. Tout manquement de remplir leurs obligations serait une flagrante violation de la foi publique, suivie de la peine du déshonneur et de la disgrâce ; pénalité que, nous pouvons le présumer, aucun Etat de l'Union Américaine ne voudrait encourir. J'espère que j'ai droit, vu les circonstances présentes, de terminer cette lettre par l'expression d'une opinion d'une nature plus générale. La voici : je crois que les citoyens des Etats-Unis regardent les dettes soit publiques, soit privées, soit qu'elles existent chez nous ou à l'étranger comme des obligations morales aussi bien que légales. . . . S'il était possible qu'un des Etats, en un temps quelconque, perdît assez complètement le respect qu'il se doit et oubliât assez son devoir pour violer la foi solennellement jurée dans ses engagements pécuniaires, je ne crois pas qu'il y ait un pays au monde, pas même celui du créancier frustré, dans lequel cette faute trouverait moins d'approbation ou d'indulgence qu'elle en recevrait dans la grande masse du peuple Américain.”

Que les Etats puissent être contraints de remplir leurs devoirs pécuniaires par des moyens reconnus par les lois du pays, Webster ne le dit pas positivement, mais

avec une naïveté qui, à la lumière des événements subséquents, semble assez curieuse et avec une satisfaction élevée jusqu'au degré de l'orgueil, il soutenait qu'il n'y avait pas matière de préoccupation. Les Américains à ses yeux sont un peuple si honnête, si fortement imbu de l'idée que les dettes, soit publiques, soit privées, sont des obligations morales aussi bien que légales, qu'il serait impossible à un des Etats de répudier ses engagements financiers. La lettre de Webster contenant les paroles éloquentes et convaincues citées plus haut, fut publiée dans le temps, par tout le pays et à l'étranger ; et, ayant reçu l'approbation chaleureuse des journaux et autres intermédiaires de l'opinion publique américaine qui la citaient et la commentaient avec une fierté exagérée, elle eut l'effet de faire acheter à haut prix beaucoup de ces obligations dépréciées des Etats américains maintenant entre les mains de nos citoyens et de ceux des pays étrangers.

Eh bien ! un peu plus de quarante ans se sont écoulés depuis la publication des affirmations emphatiques et encourageantes du grand homme d'Etat américain, et dans quelle situation nous trouvons-nous aujourd'hui ? Dans les voûtes, les coffres-forts et autres lieux de sûreté où l'on dépose les valeurs, dans les pays du monde qui font des placements, on trouve en souffrance et déshonorés de ces obligations portant les grands sceaux et les marques d'autorités de pas moins de neuf sur vingt-six des Etats existant à l'époque où Webster écrivait, et de trois Etats ajoutés depuis ce temps à l'Union Nationale, et ces certificats d'engagements pécuniaires, avec les intérêts accumulés, représentent aujourd'hui près de trois cent millions de dollars. Et ces communes en faillite, au lieu de baisser leurs têtes déshonorées dans la honte, et de prendre l'attitude de l'excuse devant le